

ACCOMPAGNER LES FAMILLES



VEUVAGE
ORPHELINAGE
PERTE D'AUTONOMIE
HANDICAP

UN ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE ET IMMÉDIAT

Fidèle à sa mission, la protection de la famille, l'**OCIRP** (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance) consacre un budget conséquent à l'action sociale.

Il accompagne et soutient les familles confrontées au décès, à la situation de handicap et à la perte d'autonomie. En complément des actions qu'il gère directement, un fonds social est accordé à chaque institution de prévoyance membre.

Retrouvez-nous sur ocirp.fr

27 000
BÉNÉFICIAIRES
DE RENTES

6 MILLIONS
DE GARANTIES
ASSURENT
LES SALARIÉS

POUR CONTACTER
L'ACTION SOCIALE
DE L'OCIRP

0 800 599 800

Service & appel
gratuits

social@ocirp.fr

SOUTIEN
AIDE
PROTECTION
ÉCOUTE

L'**OCIRP** réunit des organismes de prévoyance paritaires afin d'assurer aux salariés et à leur famille une protection durable en cas de veuvage, d'orphelinage, de handicap ou de perte d'autonomie, dans le cadre de contrats collectifs.

Cette protection se traduit par le versement d'une rente et un accompagnement des familles par une action sociale adaptée.

DES AIDES PERSONNALISÉES COMPLÉMENTAIRES

L'OCIRP met à disposition de ses membres des fonds sociaux qui leur permettent de mettre en place une large palette d'initiatives, de soutiens et d'aides personnalisées sous certaines conditions. Quelques exemples.

ÉDUCATION

Achat de fournitures scolaires, cotisation à l'assurance scolaire, bourses d'études...

SANTÉ

Cotisations ponctuelles à une complémentaire santé, prise en charge de différents frais d'examens ou de soins...

VACANCES

Aides au départ en vacances pour la location, les colonies de vacances, la prise en charge du transport...

AUTRES

Aides au financement d'une formation, à la recherche d'emploi, en cas de situation financière difficile. Participation aux frais de déménagement et/ou caution, frais d'obsèques...

LES MEMBRES DE L'OCIRP

Les institutions de prévoyance, membres des groupes paritaires de protection sociale :

AG2R LA MONDIALE • AGRICA • APICIL • AUDIENS • B2V • HUMANIS • IRCEM • KLESIA • LOURMEL • MALAKOFF MÉDÉRIC

Les institutions de prévoyance : ANIPS • APGIS • CAPSSA • CIPREV • IPBP • KÉRIALIS • IPECA PRÉVOYANCE • IPSEC (GROUPE HUMANIS) • UNIPRÉVOYANCE

Et les partenaires : IDENTITÉS MUTUELLE • MUTEX • UNMI



SE RECONSTRUIRE APRÈS LE DEUIL

Une écoute téléphonique, une information sur les rentes de conjoint, une aide aux démarches administratives, etc. en appelant le **0 800 599 800** Service & appel gratuits ou par courriel à **social@ocirp.fr**

Un livret *Veuvage*, qui récapitule l'ensemble des démarches à accomplir suite au décès du conjoint ou du concubin, téléchargeable sur **ocirp.fr**.

Un soutien scolaire avec des formules adaptées à chaque situation et un accompagnement par un professeur, afin d'épauler l'enfant à charge dans sa scolarité, l'aider à devenir autonome et ainsi prévenir tout « décrochage » scolaire.

Un accompagnement individuel pour faciliter le retour à l'emploi avec une aide à la recherche d'emploi, à une réorientation professionnelle ou à une formation.

Une aide financière au passage du permis de conduire ou à la reprise d'heures de conduite d'un montant de 700 € pour les demandeurs d'emploi.

Des conseils juridiques pour connaître ses droits, bénéficier de conseils fiscaux et administratifs, d'une assistance téléphonique, et, le cas échéant, d'une intervention en justice.

EN PARTENARIAT AVEC



**POUR LES BÉNÉFICIAIRES
DE PLUS DE 60 ANS**

**Des propositions de séjour à moindre coût
avec le programme « Seniors en vacances ».**



BÂTIR SON AVENIR GRÂCE À UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ

Une écoute téléphonique, une information sur les rentes éducation, une aide aux démarches administratives, etc. en appelant le **0 800 599 800** Service & appel gratuits ou par courriel à **social@ocirp.fr**

Un livret *L'enfant orphelin – Démarches et droits*, qui récapitule l'ensemble des démarches à accomplir, téléchargeable sur **ocirp.fr**

Un soutien scolaire avec des formules adaptées à chaque situation et un accompagnement par un professeur, afin d'épauler et de soutenir le jeune dans sa scolarité, l'aider à devenir autonome et ainsi prévenir tout « décrochage » scolaire.

Une aide à l'orientation professionnelle pour les jeunes de 16 à 26 ans, avec un accompagnement à la recherche de stage, de contrat en alternance, de job d'été ou d'un premier emploi.

Un soutien psychologique pour les jeunes de 16 à 26 ans afin d'être écoutés et de pouvoir échanger.

Une aide financière* au passage du permis de conduire d'un montant de 600 € pour les jeunes ayant 18 ans dans l'année en cours.

Une aide financière* au passage du BSR (Brevet de sécurité routière) d'un montant de 200 € pour les jeunes ayant 16 ans dans l'année en cours.

Participation à une journée de formation à la conduite afin d'apprendre les bons réflexes en cas de défaillance du véhicule pour les jeunes ayant moins d'un an de permis.

Des conseils juridiques pour connaître ses droits, bénéficier de conseils fiscaux et administratifs, d'une assistance téléphonique, et, le cas échéant, d'une intervention en justice.

* Sous conditions de ressources.

EN PARTENARIAT AVEC



FUTURNESS

COURS LEGENDRE
Classes de qualité depuis 1849



L'AVENIR DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour assurer le devenir des enfants en situation de handicap, l'action sociale de l'OCIRP les accompagne.

Une écoute téléphonique, une information sur la rente handicap, un accompagnement pour soulager, épauler et orienter en appelant le **0 800 599 800** Service & appel gratuits ou par courriel à **social@ocirp.fr**

Un accompagnement à l'aménagement du logement, avec :

- une expertise de l'habitat sous la forme d'un diagnostic générique ;
- une assistance administrative ;
- une assistance lors de la réception des travaux.

Un livret *Handicap – Démarches et droits*, qui récapitule l'ensemble des démarches à accomplir téléchargeable sur **ocirp.fr**

EN CAS DE PERCEPTION DE LA RENTE

Des conseils juridiques pour obtenir, connaître, faire valoir ses droits et, le cas échéant, être soutenu dans une intervention en justice.

EN PARTENARIAT AVEC





AIDER LES AIDANTS, ASSURER SON AUTONOMIE

POUR TOUS

Une écoute téléphonique, un accompagnement pour soulager, épauler et aider à la recherche de professionnels en appelant le

0 800 599 800 Service & appel gratuits ou par courriel à social@ocirp.fr

Un livret *Aidants, dépendance, autonomie – Démarches et droits* qui récapitule l'ensemble des démarches à accomplir téléchargeable sur ocirp.fr

En cas de crise : prestation d'aide à domicile et de bien-être (livraison de courses alimentaires, portage de repas, entretien du linge...), garde d'animaux familiers, garde de nuit à domicile ou accompagnement du projet d'entrée en établissement.

POUR SOULAGER LES AIDANTS

La prévention de l'épuisement : formation sur le rôle d'aidant, acquisition de matériel paramédical, etc.

Un soutien au quotidien : accès à une activité physique, conseils médicaux par téléphone, conseils nutrition, service de téléassistance, soutien moral, suivi psychothérapeutique.

En cas de décès de la personne aidée, l'assistant peut organiser les obsèques, aider dans les démarches et formalités administratives liées au décès et proposer, par la suite, des solutions pour réactiver les liens sociaux.

EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE

Un soutien au quotidien : service de téléassistance, visites à domicile, expertise du logement par un ergothérapeute et un accompagnement pour la mise en œuvre des travaux d'aménagement.

La santé et le bien-être : accès à une activité physique adaptée, accompagnement aux rendez-vous médicaux, séances de psychomotricité à domicile, accompagnement aux projets de vacances adaptés.

EN PARTENARIAT AVEC



DONNER LA PAROLE AUX VEUVES ET VEUFS

Pour avancer sur le chemin du deuil, surmonter cette épreuve et rompre l'isolement, l'association Dialogue & Solidarité, fondée par l'OCIRP, propose des services gratuits, ouverts à tous avec une écoute et un accompagnement spécifiques pour chacun.

**Dialogue
& Solidarité**
pour les veuves et les veufs

Une écoute téléphonique en appelant le **0 800 494 627** Service & appel gratuits

Des entretiens individuels afin de répondre à une demande urgente ou pour s'exprimer en privé, ou encore faire un travail complémentaire de celui du groupe de parole.

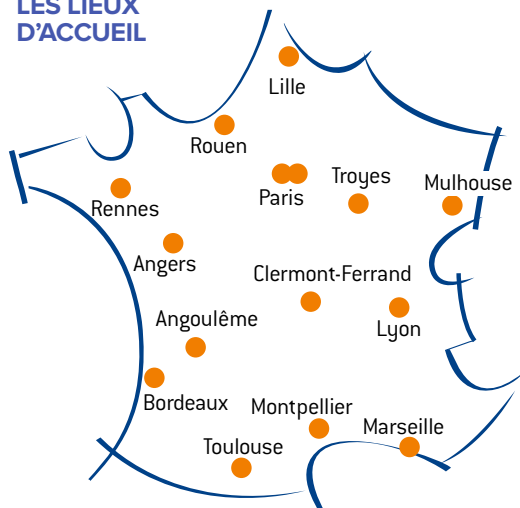
Des entretiens téléphoniques pour échanger.

Des réunions de groupe de parole une fois par mois, en toute confidentialité, donnent la possibilité d'échanger avec des personnes vivant une situation identique.

Des conférences animées par des professionnels et des spécialistes du deuil, afin de prévenir les risques d'isolement et d'apporter des solutions.

PRENDRE RENDEZ-VOUS
dialogueetsolidarite.asso.fr

LES LIEUX D'ACCUEIL



OCIRP
protéger. agir. soutenir

UNION D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE À GESTION PARITAIRE,
RÉGIE PAR LE CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
17 RUE DE MARIIGNAN – CS 50 003 – 75008 PARIS – TÉL. : 01 44 56 22 56

OCIRP.FR